

Position de la CURIF sur le recrutement des enseignants-chercheurs – janvier 2015

La CURIF s'étonne de la polémique soulevée par la proposition de création d'une nouvelle section CNU en économie alors que les recrutements devraient plutôt relever d'une question de compétence que d'affiliation à tel ou tel courant de pensée.

Elle rappelle que l'excellence et la notoriété des candidats, rendues visibles par la diffusion de leurs travaux, doit être et rester le seul critère de recrutement des professeurs. Les établissements membres de la CURIF savent qu'il est de leur responsabilité d'assurer la transparence des procédures de recrutement et de veiller au bon déroulement des comités de sélection. Toute autre politique facilitant le recrutement de professeurs sur la base de connivences de proximité géographique ou idéologique serait suicidaire à long terme pour la qualité de la recherche et le renom de nos établissements.

La CURIF considère que l'évaluation des établissements tous les cinq ans, portant en particulier sur les procédures et le bilan des recrutements, suffirait à assurer transparence et qualité des recrutements. Le recours au CNU doit devenir optionnel pour les universités de recherche intensive qui sont en mesure d'assurer la totale responsabilité des recrutements. La CURIF demande qu'une expérimentation en ce sens soit conduite avec les universités volontaires et qu'un bilan soit fait à chaque renouvellement du contrat quinquennal. A l'évidence, une telle mesure, en supprimant pour partie le contrôle national, augmenterait la diversité des recrutements et rendrait sans objet la présente polémique.